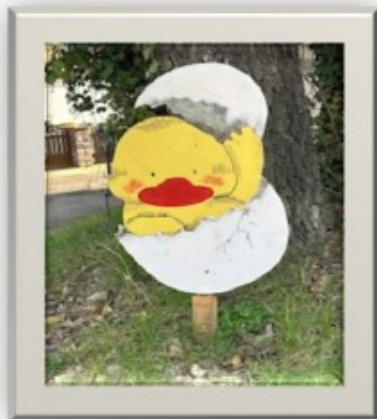


# BULLETIN PRINTANIER

## NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG n° 16



MERCI AU  
CLUB DECO  
POUR TOUTES  
CES BELLES  
DECORATIONS  
DE PÂQUES  
QUI EMBELISSENT  
NOTRE  
VILLAGE



*M. SCHAUINGER Joseph a fêté ses 80 ans le  
19 février 2024 entouré de sa famille*

*A cette occasion, Mme Monique  
LICHTEBLAU, le maire et deux conseillers  
municipaux l'ont félicité et lui ont remis  
le cadeau d'usage*

### OUVERTURE de la Mairie :

Lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - Mardi de 8h00 à 12h00 - Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Tél : 03 88 94 81 11 - messagerie : [contact@neewiller.fr](mailto:contact@neewiller.fr) - site : [www.neewiller.fr](http://www.neewiller.fr)

Permanence de Mme le Maire : jeudi de 10h à 11h et les adjoints : sur RDV





## PROJET EOLIEN PARTICIPATIF

### COMMUNIQUE

Néewiller-près-Lauterbourg, le 26 février 2024,

Néewilleroises, Néewillerois,

Yann Arthus-Bertrand a dit : "Il est trop tard pour être pessimiste, il faut agir". Il en va du climat. Les moins climatosceptiques l'auront compris.

C'est dans ce contexte que votre municipalité souhaitait contribuer à l'effort national pour la décarbonisation et la croissance prévisible de la production d'énergies électriques.

En effet, après des mois, des années de réflexions, le Conseil Municipal a autorisé la réalisation d'une étude de préfaisabilité par une société indépendante pour un projet éolien. Aucun engagement financier n'a été pris par la commune et aucune autre autorisation n'a été accordée. Le but de cette étude est l'analyse des vents mais aussi, et principalement, l'étude de la biodiversité, de la faune, de la flore, des flux migratoires, l'intégration paysagère, etc. Tous ces éléments font partie intégrante des valeurs de préservation de l'environnement que porte le Conseil Municipal.

Le déferlement de haine et de violence de certains, avant, pendant et après les réunions de concertation qui se sont tenues le 16 et 17 février dernier nous a déconcertés. Ces réactions exagérées nous font vraiment réfléchir au sens de notre engagement pour la commune. Le fait d'avoir des opinions différentes ne justifie en rien les attaques personnelles, insultes et diffamations que nous avons constatées ces deux dernières semaines aussi bien lors de rencontres que sur les réseaux sociaux.

Malgré cela, nous ne baissons pas les bras et allons poursuivre les missions qui nous animent et pour lesquelles nous nous sommes engagés dans l'intérêt général de la commune. Et elles sont nombreuses et enthousiasmantes.

Néanmoins, pour notre part, la stratégie de diviser pour mieux régner ne fait pas partie de nos valeurs. C'est pourquoi, nous avons décidé, en concertation avec la municipalité de Niederlauterbach, de mettre le projet éolien à l'arrêt et de ne pas délivrer l'autorisation d'implanter le mât de mesure. Les études, qui devaient avant tout évaluer la faisabilité d'un tel projet sur notre territoire, sont donc stoppées.

A présent portons notre regard vers l'avenir et préparons-nous aux futures élections municipales de 2026 puisque ce projet pourra constituer un enjeu majeur de la campagne électorale des futurs candidats. A défaut d'un référendum, ce seront les urnes des Municipales qui parleront et ceci permettra aussi à la majorité silencieuse de s'exprimer.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons retrouver la paix dans le village et le bien vivre ensemble, même si on conçoit que ce ne sera plus jamais comme avant. Toute cette « révolution » a tout de même eu le bénéfice de rencontrer des habitants habituellement absents de la vie de la commune et de permettre à certains de se nouer d'amitié.

Le Conseil Municipal

### SERRURES BACS ORDURES MENAGERES

*Les serrures pour les bacs d'ordures ménagères sont à présent disponibles. Vous pouvez d'ores et déjà les retirer en mairie aux heures d'ouverture habituelles.*

*Elles sont livrées en kit, avec une notice de montage. Merci de faire preuve de solidarité, en donnant un coup de mains aux membres de la famille, vos voisins et vos amis qui ne sont pas bricoleurs.*

*Les propriétaires d'immeubles devront les retirer en personne pour leurs locataires.*

## HEUREUX ANNIVERSAIRE

### Avril

M. DEMANT Gérard	74 ans le 03/04
Mme SCHMITT Jeanne	76 ans le 07/04
M. WEBER André	79 ans le 18/04
Mme GLESS Mireille	75 ans le 20/04

### Mai

Mme BRAUN Liliane	72 ans le 02/05
M. MULLER Edouard	82 ans le 02/05
Mme JENKNER Jeannine	73 ans le 05/05
Mme FRITZ Madeleine	76 ans le 10/05
M. HEINTZ Robert	75 ans le 13/05
Mme GARCIA Marie-France	70 ans le 13/05
Mme DEMANT Arlette	72 ans le 28/05



### Juin

M. DEMANT Vincent	73 ans le 04/06
M. HEINTZELMANN Antoine	89 ans le 12/06
Mme MASTIO Rose	84 ans le 21/06
M. MULLER Jean-Pierre	87 ans le 24/06
M. JOERGER Jean-Marie	71 ans le 25/06

## DECES

M. MASTIO Raymond est décédé le 29 février 2024  
à Wissembourg à l'âge de 89 ans



*Sincères condoléances à la famille*

## **ELECTIONS EUROPEENNES**

**Dimanche 9 juin 2024**

Fin des inscriptions électorales :

- le 1er mai 2024 en ligne
- le 3 mai en mairie



## **Association foncière**

Les propriétaires ayant vendu ou acheté des parcelles sur le ban de la commune de Néewiller/L.

sont priés de le signaler à la mairie dans les

meilleurs délais pour la mise à jour de la facturation des taxes de remembrement 2024.

Mercredi 8 mai à 10h30 aura lieu la **cérémonie commémorative**  
de la fin de la 2ème guerre mondiale, devant le monument aux morts  
avec dépôt de gerbe.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur vous sera offert par la  
municipalité dans la salle polyvalente



### **Permanences bibliothèque Avril - Mai - Juin :**

Les lundis de 16h à 16h45 et de 18h à 19h30 / Les mardis de 18h à 19h30

Les mercredis de 14h15 à 15h / Les vendredis de 18h à 19h30

Pendant les vacances scolaires du mois d'avril il y aura une permanence : les lundis, mardis et vendredis de 18h à 19h30

La bibliothèque sera fermée le lundi 1er avril, ainsi que la semaine du 6 au 12 mai



Samedi 23 mars a eu lieu un cours de taille à Néewiller par un temps très agité. Une vingtaine de personnes étaient présentes pour écouter les conseils avisés de M. MASTIO Michel.



## **Osterputz 2024**



C'est par des températures pratiquement estivales que s'est déroulé le Osterputz 2024.

Une bonne trentaine de Néewillerois a pris part à ce grand nettoyage du ban de Neewiller. Petits et grands ainsi que les représentants des associations locales ont pris leur tâche très à cœur pour débarrasser la nature de tous ces débris, abandonnés par incivilité. Parmi les déchets ramassés cette année, un grand nombre de bouteilles en verre, de canettes en métal, ainsi qu'un amas de piles, qui pourtant sont collectées pour le recyclage, ainsi qu'un sac de couches. Après le travail était venu le moment du réconfort, la municipalité avait prévu une collation dans la salle polyvalente. Nous remercions vivement toutes les personnes qui étaient présentes et tout particulièrement les enfants.



## LISTE DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX du 01/02/2024 ET DU 21/03/2024

### Acceptation de chèque

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le chèque de 504 € de l'assurance GROU-PAMA pour le règlement du sinistre de la dégradation de l'enseigne de la Mairie, franchise déduite.

Adopté à l'unanimité

### Etat annuel des indemnités des élus 2023

Dans un objectif de transparence, la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité, dite loi « Engagement et Proximité », codifiée dans le code général des collectivités territoriales a instauré, pour les communes, les EPCI à fiscalité propre, et les départements et les régions, l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du Budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil (articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi susvisée)

Le maire présente l'état de 2023.

Elu	Fonction	Période	Indemnités
Lichteblau Monique	Maire	01/01/2023 au 31/12/2023	16 040.69 €
Clauss Vincent	Adjoint	01/01/2023 au 31/12/2023	5 201.06 €
Oesterlé Désiré	Adjoint	01/01/2023 au 31/12/2023	4 131.69 €

Le conseil municipal en prend acte

### Rapport annuel d'activités 2022 de la COM COM Plaine du Rhin

Le maire présente le rapport annuel d'activités 2022 de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, le Conseil municipal en prend acte.

### Décompte des charges 2023 des locataires

Le Conseil municipal décide d'accepter les décomptes des charges pour 2023 des logements communaux

Adopté à l'unanimité

### Nomenclature budgétaire et comptable M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 13/04/2023 d'adoption à compter du 1er janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, après délibérations,

Autorise Madame le Maire, pour l'exercice 2024 à

- procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

### **Remplacement d'un membre titulaire de l'Association Foncière : désignation d'un propriétaire**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un membre du bureau de l'Association Foncière de Néewiller. Le conseil municipal est appelé à désigner une personne, propriétaire de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, exploitants ou non. (un titulaire)

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, le propriétaire : M. WILHELM Jean-Louis

### **Achat de serrures pour les bacs d'ordures ménagères**

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise « Sudhaus » pour l'achat de serrures pour les bacs d'ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la commune de Néewiller-près-Lauterbourg achètera 330 serrures pour les bacs d'ordures ménagères et de donner « gratuitement » une serrure par foyer .

Adopté à l'unanimité

### **Désignation d'un membre pour présenter le compte administratif 2023 de la commune**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne M. Vincent CLAUSS pour présenter le compte administratif de la commune de l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

### **Compte administratif 2023 et restes à réaliser**

Conformément aux articles L 181-7 et R 81-2 du code des communes, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Vincent CLAUSS désigné pour présenter le compte administratif, approuve le compte administratif 2023 de la commune qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	304 281,38 €
Recettes de fonctionnement :	643 592,13 €
Dépenses d'investissement :	51 277,57 €
Recettes d'investissement :	68 721,77 €

Et vote les restes à réaliser en section d'investissement comme suit :

Dépenses :	23 200 €
Recettes :	6 400 €

Adopté à l'unanimité

### **Affectation du résultat 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2023	118 071,22 €
Résultats antérieurs reportés	221 239,53 €
Résultats à affecter	<b>339 310,75 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	17 444,20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 16 800,00 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	339 310,75 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0 €
Report en fonctionnement R002	339 310,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023 pour affectation	339 310,75 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) compte-tenu du déficit des restes à réaliser	339 310,75 €
Excédent d'investissement au c/001	17 444,20 €

Adopté à l'unanimité

### **Compte de gestion 2023**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, le compte de gestion 2023 de la commune, édité par la trésorerie de Haguenau.

Adopté à l'unanimité.

### **Vote des taux de fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024**

Par délibération du 30/03/2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2023 à :

TFPB : 21,23 %  
TFPNB : 35,26 %  
THRS : 14,83 %  
CFE : 16,57 %<sup>1</sup>

Il est proposé *de modifier* les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TFB : 22,90%  
TFPNB : 38,03 %  
THRS : 16,00 %  
CFE : 17,87 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette proposition par :

- 11 voix pour - 1 voix contre - 0 abstention

### **Droit de préemption urbain**

Le maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner ou déclaration d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de la commune des parcelles suivantes :

- n° 201/138 section 18 – Krautstuecke

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption sur cette parcelle

Adopté à l'unanimité

## **Collecte de pneus**

## **des particuliers**

**du 16 au 20 avril**

- Collecte réservée aux particuliers résidant sur le territoire SMICTOM Nord Alsace

- Présentation obligatoire du badge d'accès en déchèterie

- Pneus propres, secs, avec ou sans jantes

- Dépôt limité à 4 pneus VL par badge

**DEPOTS SANS INSCRIPTION**



## **Plan local d'urbanisme - Modification simplifiée n°3 - Modalités de mise à disposition du public**

Madame le Maire a pris l'initiative d'engager une procédure de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Neewiller-près-Lauterbourg, en application des dispositions de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, afin de :

- \*Modifier les règles relatives aux clôtures pour en augmenter la hauteur maximale,
- \*Transformer la zone IAU1 déjà urbanisée au Nord en secteur UBc,
- \*Modifier le règlement écrit pour autoriser les carports à l'alignement des voies,
- \*Modifier le règlement écrit relatif aux toitures en ce qui concerne la couleur et la possibilité de toitures plates,
- \*Supprimer la référence obsolète au COS,
- \*Ajuster les règles pour favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales,
- \*Modifier les règles relatives au pourcentage d'espaces verts en zone UB pour diminuer ce pourcentage sur les parcelles accueillant plus de 2 logements,
- \*Modifier la règle relative à l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété,
- \*Mettre en place une protection au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme pour des boisements et talus en zone N.

Une modification simplifiée ne fait pas l'objet d'une enquête publique, mais d'une mise à disposition du public pendant un mois. Les modalités de cette mise à disposition sont précisées par délibération du conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant son début.

- Le projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme sera mis à la disposition du public **du lundi 13 mai 2024 à jeudi 13 juin 2024.**
- Pendant cette période, le dossier du projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme sera consultable par le public :

Sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : [www.neewiller.fr](http://www.neewiller.fr)

À la mairie de Neewiller-près-Lauterbourg, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- \*Soit en les consignant sur le registre déposé à la mairie de Néewiller-près-Lauterbourg ;
- \*Soit en les adressant à Madame le Maire par voie postale, à la mairie ;
- \*Soit en les adressant à Madame le Maire à l'adresse suivante : [contact@neewiller.fr](mailto:contact@neewiller.fr)

*L'objet du message devra comporter la mention « Modification simplifiée n°3 du PLU : observations à l'attention du Maire »*

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal.

Le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme, objet de la présente mise à disposition, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

### **SIGNAL D'ALERTE**

L'article 4 de l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte prévoit que « les détenteurs des dispositifs d'alerte doivent s'assurer du bon fonctionnement de leurs matériels » ***L'essai aura lieu le jeudi 2 mai 2024 à midi.***



**Tous les jeunes Français, garçons et filles  
doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile  
dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.**

Une ATTESTATION DE RECENSEMENT leur sera remise  
**(à conserver précieusement.)**

Elle sera à produire obligatoirement pour tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).





# LE CARNAVAL DES PETITS SPORTIFS



## Quand l'art et le sport ne font qu'un !

Année des Jeux Olympiques oblige, les élèves découvrent régulièrement des sports et des sportifs 😊

Pour chaque sport, un art est associé : une peinture, une sculpture, une photographie, un vitrail...ou encore une œuvre musicale.



Ce semestre, les enfants ont eu la chance d'avoir une vidéo qui leur était adressée de la part d'une championne de natation artistique, Léonie Guerra. Elle leur a présenté son sport et ses particularités. Les élèves se sont inspirés des figures pour créer des mandalas.



**Visites guidées à pied de la réserve naturelle du delta de la Sauer,**  
organisées par le Conservatoire des Sites Alsaciens,  
**mercredi 13 avril 2024 de 9h à 12h, et mardi 23 avril de 16h à 18h.**

**Lieu de départ : RDV au parking de la RN du Delta de la Sauer à Munchhausen**  
<https://goo.gl/maps/chyHiFPN4wxgW4b39>

Vrai joyau des bords du Rhin, sa mosaïque de milieux, comme les roselières, les bras morts du Rhin, les cariçaies, les prairies inondables, les vasières, les saulaies, vous emporteront dans un site unique en Alsace !

**Mercredi 13 avril 2024 de 9h à 12h :**

Un garde-animateur du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace va vous guider à travers cet espace protégé et vous présenter sa faune, sa flore et la réglementation particulière qui s'y applique.

Chiens interdits. Les jumelles et produits anti-moustiques peuvent être utiles ! Sortie susceptible d'être annulée en cas de crue du Rhin ou de mauvaises conditions météo.

**Mardi 23 avril de 16h à 18h :**

Venez découvrir les habitants de la Réserve naturelle du delta de la Sauer à travers les contes et légendes. De l'origine des moustiques aux particularités des chênes en passant par le Hockemann, vous ne verrez plus ce lieu de la même façon.

Chiens interdits. Ouvert aux enfants. Sortie susceptible d'être annulée en cas de crue du Rhin ou de mauvaises conditions météo.



**Gratuit. INSCRIPTION OBLIGATOIRE à l'Office de  
Tourisme du Pays de Seltz-Lauterbourg par mail à  
[info@tourisme-seltzlauterbourg.fr](mailto:info@tourisme-seltzlauterbourg.fr)  
ou par téléphone au 03 88 05 59 79.**

**Cet été, devenez « famille de vacances » avec Caritas !**

Caritas Alsace est à la recherche de familles volontaires pour accueillir un enfant cet été. Tout au long de l'année, l'association suit des familles en situation de précarité. Celles-ci ont rarement la possibilité de partir en vacances, faute de moyens.

Caritas propose à leurs enfants de changer d'air dans des familles volontaires. Ces « familles de vacances » bénévoles accueillent un (ou deux) enfant(s), âgé(s) de 7 à 10 ans, pendant deux semaines en été.

Pas besoin d'organiser un programme compliqué : passer du temps avec l'enfant et partager son quotidien (jardinage, bricolage, jeux de société, balades dans la nature...) lui permettra de faire plein de découvertes et de passer d'excellentes vacances.

***Accueillez un enfant en vacances,  
et offrez-lui des souvenirs inoubliables !  
Les dates d'accueil pour l'été 2024  
sont les suivantes (au choix) :  
du 9 au 23 juillet ou  
du 23 juillet au 2 août.  
Plus d'informations auprès  
de Biruté par téléphone (06.25.22.34.49)  
ou par mail ([AFV@federationcaritasalsace.org](mailto:AFV@federationcaritasalsace.org))***



## PHARMACIE DE GARDE

### AVRIL

Samedi 06/04 : Ph. Geissert - HATTEN

Dimanche 07/04 : Ph. de la Paix - WISSEMBOURG

Samedi 13/04 : Ph. Rohrbacher - MOTHERN

Dimanche 14/04 : Ph. Nowak Deiss - SELTZ

Samedi 20/04 : Ph. de Lembach - LEMBACH

Dimanche 21/04 : Ph. Geissert - HATTEN

Samedi 27/04 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG

Dimanche 28/04 : Ph. Rohrbacher - MOTHERN



### MAI

Mercredi 01/05 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG

Samedi 04/05 : Ph. de Seebach - SEEBACH

Dimanche 05/05 : Ph. de Lembach - LEMBACH

Mercredi 08/05 : Ph. de la Paix - WISSEMBOURG

Jeudi 09/05 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG

Samedi 11/05 : Ph. De l'Europe - WISSEMBOURG

Dimanche 12/05 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG

Samedi 18/05 : Ph. de la Sauer- BEINHEIM

Dimanche 19/05 : Ph. de Seebach - SEEBACH

Lundi 20/05 : Ph. de Lembach - LEMBACH

### JUIN

Samedi 01/06 : Ph. Thermes - MERKWILLER/PECHELBRONN

Dimanche 02/06 : Ph. De l'Europe - WISSEMBOURG

Samedi 08/06 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG

Dimanche 09/06 : Ph. de Betschdorf - BETSCHDORF

Samedi 15/06 : Ph. De Reichshoffen - REICHSHOFFEN

Dimanche 16/06 : Ph. Thermes - MERKWILLER/PECHELBRONN

Samedi 22/06 : Ph. de la Paix - WISSEMBOURG

Dimanche 23/06 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG

Samedi 29/06 : Ph. Cantonale - SOULTZ/FORETS

Dimanche 30/06 : Ph. de la Paix - WISSEMBOURG

### URGENCES

**SAMU 15**

**POMPIERS 18**

**POLICE SECOURS 17**

**GENDARMERIE 03 88 94 80 12**

**Numéro d'urgence européen 112**

**Société du PIPELINE sud Européen : 04 42 05 01 64**

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg / 03 88 07 12 89 à Mothern

Masseurs / Kinésithérapeutes : Sophie SCHMITT 14, route de Lauterbourg 67470 MOTHERN  
(soins au cabinet et à domicile) 03 88 54 29 44 / 06 82 14 31 19

Cabinet de kinésithérapie à Lauterbourg :

\* cabinet du Parc - 5, rue du Faubourg / 03 88 94 81 07

\* cabinet à la gare - 3b, place de la Gare / 03 68 03 29 74 : Thomas THIERSE, Caroline CHRISTEN,

Anne Sophie MAZERAND et Adrien PEREIRA.

### SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94/philippepons67@sfr.fr



## **Abrapa.** Association d'aide et services à la personne

\*Antenne d'aide et accompagnement à domicile de Soultz-sous-Forêts, 1 cour de la Mairie 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS Tél. : 03 88 80 41 31

\*Résidence Abrapa Wissembourg 17 rue de la Pépinière 67160 WISSEMBOURG TÉL. : 03 88 54 27 54

\*Autres services (portage de repas, téléassistance...) 2 rue de Reutenbourg 67205 OBERHAUSBERGEN  
Tél.: 03 88 21 30 21

**A.F.A.L. Bureau et siège Social** : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00, Email: info@afal.eu.

**ASSEDIC** numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

**Centres médico-sociaux** : **Wissembourg** : Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Assistante Sociale : Madame SCHMIDT Véronique sur RDV le jeudi matin de 9h à 12h au Centre Médico-Social de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser 67630 **Lauterbourg** : 03 69 06 73 76 Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56

**Cadastre** Haguenau Tél.: 03 88 53 28 04, ouvert tous les jours de 08h30 à 12h et 13h30 à 16h00.

**CARSAT** à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

**Conciliateurs de justice** les lundis de 14h à 17h, sur RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

**Com.Com de la Plaine du Rhin** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. **Tél.** : 03 88 53 08 20



**Déchetterie** Lauterbourg 03.88.94.83.80-Wintzenbach 03.88.86.55.51 du mardi au samedi de 9h-11h45 et 14h-17h15

**Infobest Pamina** 2, rue du Gal Mittelhauser, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30, les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: [infobest@eurodistrict-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-pamina.eu) site: <https://www.infobest.eu/fr>

**Mairie de Lauterbourg** : lundi de 14h à 17h, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et 14h à 17h, jeudi de 8h30 à 12 h, vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h uniquement sur RDV.

**Office du tourisme** Seltz/Lauterbourg : <https://www.tourisme-pays-seltz-lauterbourg.fr> - 03.88.05.59.79

**PLU** : consulter le PLU de Néewiller/L **sur le site** : [neewiller.fr](http://neewiller.fr)

**Ramonage La Brosse d'Alsace** : **Bitz Ramonage** 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - [bitzalexandre@gmail.com](mailto:bitzalexandre@gmail.com) permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h et Feisthammel Quentin 19, rue des faisans 67 120 Duttlenheim.

**Entreprise de ramonage** : **Giedinger SARL** 31, rue des Tilleuls 67470 Mothern Tél. : 03.88.94.39.54

**Servinor Alsace** aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

**SMICTOM** : 54, rue de l'Industrie WISSEMBOURG / 03.88.54.84.00

**SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général** : du lundi au vendredi de 08h00-11h30

**Syndicat des Eaux** de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser Tél.: 03 88 94 80 67

[contact@syndicat-eau-lauterbourg.fr](mailto:contact@syndicat-eau-lauterbourg.fr)

**Urgences** : électricité 03 88 18 74 00 / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09